

## ENGAGEMENT DE REGLEMENT MENSUEL DE L'INTERNAT

Montant annuel à régler (tarif au 1<sup>er</sup> septembre 2017) :

Internat 2017-2018 : 1600.00 €

Montant des échéances par mois :

Mois	Montant
Septembre 2017	160.00€
Octobre 2017	160.00€
Novembre 2017	160.00€
Décembre 2017	160.00€
Janvier 2018	160.00€
Février 2018	160.00€
Mars 2018	160.00€
Avril 2018	160.00€
Mai 2018	160.00€
Juin 2018	A voir en fonction des remises d'ordre

Nom et prénom de l'élève :

Niveau : Seconde Première Terminale Cycle

Nom et prénom du responsable :

Père Mère Tuteur

Moyen de règlement : Chèque Virement bancaire au  de chaque mois

A  le

Signature de la gestionnaire :

Signature du responsable :

Signature de l'agent comptable :

Compte du lycée pour règlement par virement :

Lycée général J. M. Boivin

RIB : 10071 21000 00001005029 78

IBAN : FR76 1007 1210 0000 0010 0502 978

BIC : TRPUFRP1

Lycée Jean-Marc BOIVIN 4 bis route de Dijon BP 9 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR CEDEX

Téléphone : 03.80.48.15.80

Fax : 03.80.48.15.86